

ORDRE DU JOUR DU 14 JANVIER 2013

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Vœux des fêtes
 - MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2012-82
 - MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2012-83
 - MAMROT – Addenda no. 2 au protocole d'entente no. 555564
 - RGMRM – 1^{er} versement de la compensation pour la collecte sélective des années 2010-2011
 - Ville de Trois-Rivières – Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune
 - MSSS – Appel de projets 2012-2013 PIQM / Municipalité Amie des Aînés
 - CSI – Remerciement pour le don de tables et chaises
 - MTQ – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée
 - MSP – Report de la date limite pour l'obtention d'un certificat de conformité pour les centres d'urgence 9-1-1
 - Réjeanne Fortin – Félicitations pour l'illumination de l'Édifice municipal
6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2013
7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2012
8. Résolution pour la nomination du maire suppléant
9. Résolution d'adjudication du contrat suite à l'appel d'offres no. 09049 pour la construction des infrastructures dans le cadre du projet d'Alimentation et de traitement de l'eau potable
10. Résolution concernant la demande de permis d'intervention pour 2013 au MTQ
11. Résolution concernant la rémunération des employés à compter du 1^{er} janvier 2013
12. Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats
13. Résolution pour autoriser le versement de la quote-part au comité de la bibliothèque
14. Questions diverses
15. Période de questions
16. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 14 janvier 2013 à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 14, comme suit :

- a. Résolution concernant le paiement de factures
- b. Défi Mauricie
- c. Porte extérieure pour le local des patineurs
- d. Lettres de remerciement

3. Résolution 2013-01-01

Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2012

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de décembre 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2013-01-02

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de décembre 2012, datée **du 11 janvier 2013**, du numéro **211113** au numéro **211146** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **370 156.88 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 11 janvier 2013**) du

mois de décembre 2012 pour un montant de **176 652.97 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des comptes fournisseurs à payer pour le mois de janvier 2013, rédigée par la directrice générale, pour un montant totalisant la somme de **22 836.14 \$**, soit pour les factures que nous devons acquitter avant le 31 janvier;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de décembre 2012, datée du 9 janvier 2013, pour les salaires versés du numéro # **502481** au numéro # **502505**; pour un montant total de **8 432.57\$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. Vœux des fêtes

Plusieurs entreprises, fournisseurs et municipalités nous ont transmis des vœux à l'occasion de la période des fêtes.

b. MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2012-82

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont adoptés à la session du 28 novembre 2012, le règlement 2012-82 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2013 et de leur paiement par les municipalités membres.

c. MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2012-83

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont adoptés à la session du 28 novembre 2012, le projet de règlement 2012-83 relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. Les motifs de ce règlement, sont que le promoteur du projet d'exploitation d'une cannebergière à Saint-Luc-de-Vincennes, a modifié les limites prévues de l'aire d'exploitation de cette cannebergière et il y a eu lieu pour autoriser cet usage de modifier la réglementation applicable à cet égard.

d. MAMROT – Addenda no. 2 au protocole d'entente no. 555564

Monsieur Pierre Aubé, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, confirme à la municipalité le report de l'échéancier pour la réalisation des travaux du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable au 31 décembre 2013.

e. RGMRM – 1^{er} versement de la compensation pour la collecte sélective des années 2010-2011

La Régie (RGMRM) a reçu le 10 décembre 2012, le chèque de Recyc-Québec en regard de la compensation citée en rubrique et comme il est convenu elle redistribue les sommes applicables, aux membres et municipalités assujetties à la compétence de la collecte sélective et du recyclage. Notre municipalité a donc reçu le 18 décembre la somme de 7 684 \$ à titre de premier versement et un deuxième versement suivra vers le 31 mars 2013; il devrait être d'environ de 2 964 \$ (soit 3 293\$ – 10%).

f. Ville de Trois-Rivières – Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune

Me Gilles Poulin, greffier, nous transmet la résolution C-2012-1368 adoptée par le conseil municipal et le projet d'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières et son annexe A. L'entente a pour objet de déterminer la propriété des amendes et des frais, qui découlent des poursuites devant la Cour municipale commune, de tous les constats d'infractions délivrés au nom du directeur en vertu du Code la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors routes sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports du Québec comprises dans le territoire sur lequel ladite Cour a compétences; à l'exception des constats délivrés sur les autoroutes. En bref, les amendes découlant des constats délivrés au nom du directeur appartiennent à l'État et les frais découlant des constats délivrés au nom du directeur appartiennent à la Ville (cour municipale commune). En vertu du sous-paragraphe 4.2.2 de notre entente, nous avons 30 jours à compter de la réception de la présente lettre, pour renoncer aux bénéfices de ladite entente en adoptant une résolution en ce sens.

g. MSSS – Appel de projets 2012-2013 PIQM / Municipalité Amie des Aînés

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable des Aînés informe le conseil que l'appel de projets pour l'édition 2012-2013 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 février 2013; soit pour la réalisation de petits projets d'infrastructures. Madame Asselin mentionne que nous sommes en processus pour devenir une *Municipalité Amie des Aînés*, alors il se pourrait que nous ne puissions avoir accès à ce programme en ce moment.

h. CSI – Remerciement pour le don de tables et chaises

L'organisme Collaboration Santé International, nous remercie pour le don de tables et de chaises, cela a aidé CSI dans sa mission d'aide au développement pour les projets en santé et en éducation afin d'améliorer la qualité de vie et les conditions de vie des populations démunies. Monsieur Thibault mentionne que les 30 tables et les 100 chaises sont déjà rendues au Cameroun en Afrique du Sud.

i. MTQ – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée

Le ministère des transports soumet à la municipalité, une offre de contrat pour le balayage de la chaussée pour les années 2013-2014-2015, nous avons accepté ce contrat pour les trois (3) dernières années et il totalisait la somme de 268.58 \$ par année.

Résolution 2013-01-03

Résolution concernant une offre du MTQ concernant le balayage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre aux municipalités qui le désirent la possibilité de faire elles-mêmes le balayage des routes qui sont à l'entretien du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'entente serait valide pour les années 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de 303.09 \$ annuellement pour 1.114 kilomètre;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, les coûts pour faire exécuter le balayage ont été de 360 \$ du kilomètre plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE lorsque que le ministère effectue lui-même le balayage des rues, le balayage se fait à une date tardive avant le début de l'été et lorsque la municipalité effectue elle-même le balayage des rues les travaux se font avant le 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT QU'avec la mise en service du système de traitement des eaux usées, il sera important de procéder au balayage le plus tôt possible, afin d'éviter que le sable se retrouve dans les égouts et génère ainsi des coûts de traitement;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre faite par le ministère des Transports relativement au balayage de la chaussée des routes qui sont sous l'entretien du ministère au prix de 303.09 \$ annuellement pour les années 2013, 2014 et 2015.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

j. MSP – Report de la date limite pour l'obtention d'un certificat de conformité pour les centres d'urgence 9-1-1

Le directeur régional du ministère de la Sécurité publique nous informe, que le gouvernement a pris la décision de reporter au 30 décembre 2013, la date limite pour l'obtention du certificat de conformité, alors les municipalités auront jusqu'à cette date; pour respecter l'obligation stipulée à l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile.

k. Réjeanne Fortin – Félicitations pour l'illumination de l'Édifice municipal

Madame Fortin félicite le conseil municipal d'avoir pris l'heureuse initiative, d'illuminer la façade de l'Édifice municipal, elle se dit très fière de cette décision et elle remercie aussi les personnes qui s'occupent de décorer la salle communautaire pour le temps des Fêtes.

6. Dépôt du certificat global de crédits pour 2013

En vertu de l'article 4.1 du *Règlement 2007-359 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, je, soussignée, Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté, le 18 décembre 2012, le budget 2013 accordant les crédits aux activités municipales pour acquitter les charges, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2013
<u>CHARGES</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	205 680 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	70 742 \$
TRANSPORT	181 165 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	151 328 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 546 \$
LOISIRS ET CULTURE	67 954 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	10 400 \$
Total des charges	699 065 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(103 163) \$
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>	
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	50 712 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	(10 099) \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(5 000) \$
AFFECTATION EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	67 550 \$
Total conciliation à des fins fiscales	103 163 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATION	- \$

Directrice générale & secrétaire-trésorière.

7. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2012

La directrice générale dépose une partie des écritures du journal général au 31 décembre 2012, compte tenu que les écritures de fin d'année ne sont pas encore rédigées.

8. Résolution 2013-01-04

Résolution pour la nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil nomme un membre du conseil comme maire suppléant dans le cas où le maire, Jean-Claude Milot, serait dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche;

CONSIDÉRANT QUE Françoise Asselin, conseillère au siège numéro 5 a été nommée pour l'année 2012;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Robert Normandin conseiller au siège numéro 6 à titre de maire suppléant pour l'année 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2013-01-05

Résolution d'adjudication du contrat suite à l'appel d'offres no. 09049 pour la construction des infrastructures dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public le 26 novembre 2012, sur le site du SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) tel que prévu par la Loi pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres no. 09049 publié par la municipalité, demandait des soumissions pour la réalisation des travaux décrits ci-dessous et ce de manière non-limitative : le raccordement de deux (2) puits d'eau potable à un bâtiment de désinfection et de distribution d'eau potable, la fourniture et l'installation d'un bâtiment préfabriqué de service ainsi que la mécanique de procédé, la construction d'un système de désinfection et d'ajustement du PH, la construction d'une conduite de contact, l'instrumentation et le contrôle du procédé et l'installation d'une génératrice;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 décembre 2012 à 15 h 00, douze (12) soumissions ont été déposées et ouvertes le même jour, en présence de la directrice générale, de l'ingénieur du projet pour la firme BPR et des représentants des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des soumissions, par l'ingénieur mandaté au dossier, confirme que dix soumissions déposées contenaient la documentation d'appui exigée et étaient conformes aux exigences du cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une confirmation écrite d'aide financière, datée de 10 novembre 2010 no de dossier 555564, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme PIQM – du sous volet 1.4;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un report d'échéancier de réalisation du projet, par une confirmation écrite datée du 5 décembre 2012, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, modifiant la date limite pour la réalisation des travaux au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenue l'approbation du règlement d'emprunt 2010-384, dans une lettre datée du 25 novembre 2010, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constructions et Pavages Continental division DJL a présenté la soumission conforme la plus basse et que l'ingénieur de BPR mandaté par la municipalité pour ce projet recommande au conseil municipal d'octroyer le contrat à cette entreprise;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à l'entreprise Constructions et Pavages Continental

division DJL, pour l'appel d'offres no. 09049, soit pour la construction des infrastructures dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres, pour le prix de 502 555.73\$ incluant les taxes applicables, soit la TPS et la TVQ.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2013-01-06

Résolution concernant la demande de permis d'intervention pour 2013 au MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout) pour la période de 1 janvier au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux seront effectués sur des routes relevant de la juridiction du ministère des Transports, soit dans l'emprise desdites routes entretenues par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes doit obtenir préalablement une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'en cas de bris sur nos services publics, nécessitant une intervention urgente, le MTQ demande que la municipalité se porte garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis ou chaque fois qu'une autorisation verbale pour une intervention urgente est accordée par le ministère des Transports;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande au ministère des Transports, de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas la somme de dix mille dollars (10 000 \$), puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'excavation et se portera garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2013-01-07

Résolution concernant la rémunération des employés à compter du 1^{er} janvier 2013

CONSIDÉRANT QUE l'entente salariale avec les employés municipaux a pris fin au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les salaires et les conditions de travail des employés municipaux en tenant compte des rémunérations versées dans les municipalités de la MRC des Chenaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes entérine, conformément aux négociations qui ont eu lieu lors de la séance de travail des prévisions budgétaires 2013, les salaires et les conditions de travail tels que mentionnés dans le *tableau des salaires et conditions de travail* soumis par la directrice générale et versera à compter du 1er janvier 2013 les rémunérations mentionnées à ses employés;

QUE pour les années 2014 et 2015, l'indexation qui s'ajoutera à la rémunération payable au 1 janvier 2013 et subséquente, devra être approuvée par le conseil municipal et sera basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC); selon le calcul décrit au règlement 2010-382 pour le traitement des élus municipaux;

QUE les autres conditions déjà négociées demeurent inchangées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2013-01-08

Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats

CONSIDÉRANT QU'en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit :

ADMQ	670.15 \$
CRSBP - Mauricie-Bois-Francs	3 548.97
Féd. Québécoise des municipalités	756.79
Municipalité de Saint-Maurice	3 942.50
PG Govern Inc.	4 405.00
Québec Municipal	180.60
CTA de Fran-Che-Mont	1 333.00
Transport R. Brouillette Inc. / vers. mensuel	10 263.80
Xerox / vers. mensuel	172.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2013-01-09

Résolution pour autoriser le versement de la quote-part au comité de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil vote des crédits pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale permettant aux bénévoles de

la bibliothèque d'acheter des volumes, des revues et organiser des activités pour promouvoir la lecture;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le versement d'un montant de 1 400 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Questions diverses

a. Résolution 2013-01-10

Résolution concernant le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise la directrice générale à payer les comptes suivants :

Plomberie Gaston Veillette (achats 2012)	40.25 \$
SEAO (achats 2012)	754.91
Bell x 3 factures / 2013	297.01
Bell Mobilité / 2013	63.65
Diffusion STRATO Inc. / 2013	195.64
Transport R. Brouillette (achats 2012)	2 381.67

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Défi Mauricie

Monsieur le maire sollicite la participation des élus municipaux pour la fin de semaine de Défi Mauricie, qui se tiendra du 1er au 3 février prochain. Il mentionne que sans les bénévoles, il serait impensable de tenir une telle activité. La directrice générale informe le conseil municipal, que Le Bulletin des Chenaux aimerait savoir si nous faisons paraître comme l'an dernier, une publicité dans l'encart publicitaire qui sera publié pour Défi Mauricie; le conseil est d'accord avec cette parution.

Résolution 2013-01-11

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil fait paraître une publicité dans l'encart publicitaire publié par Le Bulletin des Chenaux pour Défi Mauricie;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'une publicité style double carte d'affaires, au montant de 94.00 \$ + les taxes applicables, invitant les gens à participer en grand nombre à cet événement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Porte extérieure pour le local des patineurs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la porte pour le local des patineurs arrivera au cours des prochains jours. Puisqu'il s'agit d'une porte commerciale, elle n'était pas disponible et il y a eu des délais de livraison additionnelle, monsieur Imhof en fera l'installation dès qu'il la recevra.

d. Lettres de remerciement

Monsieur le maire aimerait que des lettres de remerciement soient adressées à deux personnes, soit à monsieur Jean-Eudes Fraser pour son aide et sa collaboration envers la municipalité (installation des lumières de Noël, divers autres travaux avec Luc) et à monsieur Michel Grosleau de St-Prosper qui a permis par son aide et sa collaboration à l'avancement de travaux pour la municipalité. Le conseil est d'accord pour exprimer à ces personnes notre reconnaissance.

15. Période de questions

Le conseil répond aux questions des personnes présentes.

16. Résolution 2013-01-12

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 40.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière